L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 22 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

F. LACOUDRIEY & CO., Imprimeurs, No 21 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Tout les reliques et curiosités de tout genre, tels que tableaux, photographies, meubles, armes à feu, argenterie, vêtements, robes, chapeaux, en un mot tout ce qui peut intéresser le public en général. Ces objets sont destinés à la Première Grande Exposition de curiosités antiques, avec primes, qui sera inaugurée au Musée de Robinson, jeudi, 2 avril 1891. Venez tout de suite avec les curiosités que vous aurez et prenez la liste des prix, etc. 21 mars—

ON demande une bonne d'enfant avec références. S'adresser, immédiatement, No 55 Nord Remparts. 22 mars—3f

ON demande—Un bon solliciteur, parlant le français et l'anglais, pour la vente de publications artistiques du plus haut mérite et qui attirent l'attention générale. La commission sera des plus libérales. S'adresser "P. O. Box 141, New-Orléans". 22 mars—2f

ON demande une femme d'un certain âge pour prendre soin d'enfants: 231 rue Septième. 22 mars—1f

MMES Godin & Martinet, robes et confections, demandent des ouvrières et des apprenties. 17 Bourbon. 21mars—3f

ON demande—Un solliciteur pour représenter une Compagnie d'assurance contre l'incendie de première classe bien établie. Adresser "Assurance" à l'Abeille. 20mars—7f

ON demande à acheter ou à louer une maison pas bien grande, confortable et avec un grand terrain dans le carré de la ville ou aux alentours. S'adresser 131 rue de Chartres. 17 mars—6f

ON demande Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 11 mars—

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 17 mars—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Louise Burthe, Veuve D. F. Edmond Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,445—Division B—Attendu que Mlle Madeleine Burthe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Burthe, veuve D. F. Edmond Burthe, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17mars—17 22 26

Succession de Mme C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,853—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. A. Eschmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—13 18 22

Succession de John Ignatius Hoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,456—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ignatius Hoppe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible]—Attendu que Mme Bridget McLaughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm McLaughlin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

Succession de Louis Blaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,469—Division E—Attendu que Mme Catherine Blaser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Blaser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession de Mme Christina Engel, Veuve en premières noces de Alois Gunther et en secondes noces de William Evenz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,047—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jenny Gunther, femme de Vincent Caruso, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 19 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Frank Fleckinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Fleckinger, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

E. Prayne & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,453—Division C.—Henry Forschler vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Forschler soit tenue pardevant Morgan Gurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, d'une année sans intérêts, et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que le dit réunion, sous but de procédures soient dûment publiés, et que Hewes T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mars 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la cession des biens du dit pétitionnaire, nommer en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 mars—6 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,619—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick insolvable, soit et est par le présent convoquée et tenue pardevant Commagère, notaire, en son bureau, No 152 rue Magasine, en cette ville, le [illegible] jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit [illegible] soient suspendues.
[illegible] de février 1891.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 MARS—CLASSE No 167
Tirage de 4 heures P. M.

11	44	4	14	28	57	36	47	52	56	33	77	29

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 21 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible].

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en aussi grand nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et entre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie devrait continuer de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (ilet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas [anciennement Fulton] désignés comme lots Nos 1 et 8 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. M. Redon, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois me sure trente huit pieds onze pouces et [illegible] lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintiff par un acte fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets [désignés plus bas] de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200 d'intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintiff, ainsi qu'il est dit plus haut, tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintiff, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à douze mois de crédit en un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,091—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine désigné par la lettre A. sur un plan de De Pouilly, daté le 2 septembre 1863 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds sept pouces à la rue Tchoupitoulas, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt au taux de six pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente, un montant suffisant pour payer l'impression, honoraires du shérif et du commis, d'avocats, etc., soit à peu près deux mille six cents piastres [$2,600], et, en outre, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente, un montant suffisant pour payer les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, soit à peu près mille piastres [$1,000]. Ainsi, après avoir déduit du montant de son enchère, et le paiement comptant, d'à peu près trois mille six cent piastres [$3,600], pour payer les frais et charges de l'affaire et de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est ci dessus, l'acquéreur fournira un billet avec garantie pour le reste du montant de son enchère, portant 6 0/0 d'intérêt et garanti par hypothèque, etc., ainsi qu'il est expliqué plus haut.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Starcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente-neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit ilot, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis H Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par H. F. Starcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tremé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté vers la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Tremé qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et face à la rue Marais et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et un tiers lignes sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et un tiers lignes sur le côté du lot No 14 et cent vingt-huit pieds neuf pouces deux et 1/3 lignes sur le côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt-huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur la dite allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du dit lot No 16 et cent vingt-huit pieds neuf pouces sept 1/2 lignes sur le côté vers la rue Tremé, et le dit lot No 36 étant immédiatement dans le fond du lot ci dessus décrit No 12, mais séparé par une allée-passage figurant sur le dit plan mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la dite allée sur le dit plan et courant de la rue Marais à la rue Tremé, sur une profondeur de cinquante pieds de face à la dite rue Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les lots de terre ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant. Cent quarante-quatre actions ou parts de vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit quatre mille sept cent quarante-six dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $1879 de cette somme à partir du 1er août 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 21 décembre 1881, le même intérêt sur la somme de $47,900, à partir du 1er décembre 1882; et le même intérêt sur une somme semblable montant à partir du 1er décembre 1882, à partir du 1er décembre 1883. Et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds-capital hypothécaire pour les 487 actions sujettes à être réclamées en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de $47,900, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une grocerie; un mulet, 2 wagons, etc.

Léon Dalcour vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,271.—En vertu d'une vente datée de mars, à moi adressée par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 24 mars 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 350 rue Laurel:
Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., incluant installations.
Aussi—Un mulet.
Deux wagons.
Le tout d'après un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 22 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations d'un magasin de Thé,

Comprenant un Moteur Sprague, Cheval, Mulet, Wagon, Coffre-fort en fer, Balances, etc.

Albert C. Marchal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,464—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 mars 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le MERCREDI, 1er avril 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au Magasin coin des rues Chartres et Canal:

Tout le contenu du dit magasin comprenant un stock de thés, cafés, épices, chocolats, cacao, baking powder, etc., aussi:
Une machine force d'un cheval, moteur Sprague, et arbres de couche poulies, caddies, comptoirs, traits, etc., étagères, etc.
1 coffre-fort Hall.
1 cheval.
1 mulet.
1 wagon et jeux de harnais, etc. Le tout d'après l'inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 28—1er avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété rue Française, entre les rues Génie et Libéral, (bornée à l'arrière par Champs-Elysées.)

Veuve Poissegur, tutrice, etc., versus A. E. Bouquet—No 32,051.
W. E. Murphy versus A. Bouquet—No 31,196.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans la première affaire ci-dessus mentionnée et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci dessus mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'ilet borné par les rues des Champs-Elysées, des Français, Génie et Libérale, d'après un plan dressé par N. Rillieux et compagnie, voyers, daté le 1er septembre 1856 et déposé comme le No 14, dans le livre de Plans de Louis Féraud, ex-notaire; le dit lot de terre mesure Trente pieds de face à la rue des Français, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété de M. Malnoury et sur l'autre côté par celle du dit Bouquet.

Etant la même propriété acquise par le dit Bouquet de Mme Vve Thomas Ouseet, d'après un acte exécuté le 6 avril 1877, pardevant Amédée Ducatel notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même district et îlet, comme le lot de terre ci dessus désigné par le No 15, sur un plan dressé par N. Rillieux et Compagnie, déposé comme No 14 au bureau de C. V. Foulon, un notaire en cette ville, le dit lot mesure, en mesure anglaise, dix neuf pieds, huit pouces et cinq lignes, ou plus, de face à la rue des Français et s'étend en profondeur quatre-vingt quatorze pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, à laquelle profondeur, le dit lot s'ouvre sur chaque côté trente pieds sur une nouvelle profondeur de soixante pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, de sorte que le dit lot mesure sur la ligne du fond soixante-dix-neuf pieds, huit pouces et cinq lignes. Etant la même propriété qui a été achetée par le dit Bouquet, sous le nom de Antoine Bouquet de M. F. B. Delord, d'après un acte exécuté le 10 juin 1868 pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louisa Hollins & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,488.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 23 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, sit. dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burthe-ville, borné par les rues St Patrick, St-David, Edmond et la ligne de division de la propriété de L. F. Foucher et désigné comme ilet No quatre-vingt quatorze sur un plan dressé par Nimmerger, le 24 janvier 1854, et déposé pour référence à l'étude de Achille Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit ilet de terre est divisé en dix huit lots, numérotés de un à dix huit inclusivement mesurant sur un plan annexé, deux cent quatre vingt dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Edmond, deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux cent quarante sept pieds dix pouces de face à la rue St David et deux cent cinquante-six pieds et cinq pouces de face à la rue St-Patrick.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6ème District.

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,98[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Robert, Constance et Upperline et composé de tout le lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit îlet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, comme plan No 73, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magasin sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurant chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchant.

Acquis par le défendeur par achat du plaintiff d'après un acte fait pardevant George C. Préot, notaire, daté le 8 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintiff, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, ainsi pour cent honoraires d'avocat sur le montant principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintiff, daté le 8 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après acte passé pardevant le dit notaire, daté le 8 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
3 mars—3 9 19 23 30—4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 124 et mesurant conformément à celui-ci, trente-et-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de façade à la rue Terpsichore de cent vingt-cinq pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Havemann, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000), avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'au paiement; 5 0/0 sur le dit montant du principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et de la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres, faisant ainsi un montant total comptant d'environ six mille trois cent soixante piastres [$6,360].

2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété jusqu'à paiement final, l'acte de vente renfermant les clauses usuelles de garantie et d'hypothèque, assurance, transfert de police, etc.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de rédendance et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Pio Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Chartres et Royale, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 10 juillet 1856; la dite portion de terre mesurant, en pied américain, vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces ensuite une seconde profondeur de cinquante cinq pieds sept pouces ensuite, se refermant à angle droit de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur dans le fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, cent vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade (le tout plus ou moins) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Melpomène.)

L. Deicanet vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme lot No Deux de l'îlet No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Maureau, ex-notaire en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds sept pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, daté le 1er avril 1848, et déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Acquis par le défendeur par achat de Michael White, d'après un acte pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, daté le 14 avril 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinckard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le neuvième indivis et le un cinquante-quatrième intérêt indivis de Scott McGehee dans:

Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Pointe Coupée, connu populairement comme le "Holloway Place."

2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds bénéfice non distribué, laissé par testament de A. E. McGehee à sa garde-malade Eliza Fisher, qui fut distribué à la mort du dit Fisher—à une somme qu'aucune ne soit supposée être maintenant entre les mains de J. Burruss McGehee, exécuteur etc.

(Le fonds-bénéfice s'élève à $2,500, dont le dit Scott McGehee a un 1/6 intérêt indivisé à la mort du dit Fisher.)

3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dumaine [ilet borné par les rues Canal et Dorgenois.]

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 12 février 1891 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré ou îlet borné par les rues Broad, Canal, Dumaine et Dorgenois désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, ex-notaire, comme plan No 79; les dits terrains se touchant et mesurant, chacun, trente quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dumaine.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1863.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'îlet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annonciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Fulgar, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel; la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128 fol 713.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 5me jour de février 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Blanche Claudet, femme de John Claverie, vs John Claverie, son mari.—No 31,896.

Sur motion de F. P. Poché et W. J. Waguespack, avocats de la plaignante et ayant produit en Cour la preuve requise et satisfaisante à l'appui de la demande de la plaignante, et la Cour considérant cette preuve en faveur de la plaignante et contre le défendeur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris en ceci contre le défendeur le 30 janvier 1891, soit maintenant confirmé et fait final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Blanche Claudet, femme de John Claverie et contre le défendeur John Claverie, son mari, ordonnant et décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant anciennement entre eux et une séparation de propriété de son mari.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la dite plaignante ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres avec intérêt à 5 0/0 par an à partir de la demande judiciaire jusqu'à paiement et avec reconnaissance de l'hypothèque générale existant en sa faveur en raison de l'enregistrement de sa réclamation pour deux mille piastres à partir du 13 janvier 1876 et pour mille piastres du 7 juin 1890.

Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais des procès.
Jugement rendu le 5 février 1891.
Jugement signé le 12 février 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la NouvelleOrléans, ce 25me jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-onze.
{Sceau}
M. GUIRAUD,
Député Greffier.
26 fév—26—mars 10 20 27

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Joseph Forstall.

Placement avantageux de trois propriétés formant les encoignures des rues St-Louis, Douane, Bienville et le Passage de la Bourse, situées dans le centre des affaires et près de la rue du Canal—donnant de bons revenus et vendues à un faible taux d'intérêt, six pour cent seulement.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 mars 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes:

1° L'encoignure nord-ouest du Passage de la Bourse et de la rue Douane, mesurant 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur et façade au Passage de 1 0 pieds. Ensemble la bâtisse en briques à trois étages ayant trente-deux offices ou bureaux, verandah sur la façade et balcons sur le côté. La bâtisse de l'encoignure où se trouve le café et les cinq chambres au dessus sont louées à bail jusqu'au 31 décembre 1891, à raison de $92 50 par mois. Les neufs bureaux au rez-de-chaussée faisant face au Passage ont tous loués à raison de $45 par mois et les autres bureaux au-dessus aux 1er et 2me étages sont tous susceptibles d'un loyer de $65 par mois, faisant un loyer mensuel quand toute la bâtisse est occupée, d'un revenu de $192 50.

2° L'encoignure sud-est de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade au Passage de 81 pieds 4 pouces 3 lignes. Ensemble un magasin en briques à trois étages avec verandah sur la façade.

3° L'encoignure sud-ouest de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, mesurant 22 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur et façade au Passage de 117 pieds 1 pouce. Ensemble une bâtisse en briques à trois étages avec verandah faisant face à la rue St-Louis.

Le rez-de-chaussée est occupé par une buvette et restaurant et les étages supérieurs sont subdivisés en dix-sept chambres.

Les installations de la buvette, les glaces et les persiennes et les séparations sont comprises dans la vente. Loué $30 par mois. Pour plus d'informations se référer aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'achat, les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. Théard, notaire. 22 mars—

BELLES VACHES LAITIÈRES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 24 mars 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, de l'autre bord du fleuve, à la savane de Mehnert, près du Canal Harvey, à trois îlets du ferry du Louisiana avenue:

30 magnifiques vaches créoles, toutes avec de jeunes veaux, et le jeune taureau de race Holstein et Durham, de 2 à 3 ans.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 21 mars—

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Excellents placements en propriétés de choix bien situées.

Cottages doubles, attrayants et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasin, coin Aline.

Le cottage en bois confortable et deux lots, No 1020 rue Magasin, coin de la rue Général Taylor.

Et le magasin de choix et productif et cottage double, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magasin.

— Dans l'affaire de —

John D. Steger vs Johan C. Schuler et autres.

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 176 rue de la Commune—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 11 mars 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrites, à savoir:

1° Les deux magnifiques cottages doubles en bois, bien bâtis, construits en ardoises, Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasin encoignure Aline, retirés du trottoir, avec galeries sur la façade, et contenant 6 chambres, bains, citernes, allées de côté bien pavées et carré à chaque côté. Le lot de terre sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, sous le No 52; l'îlet étant borné par les rues Magasin, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots se joignant ensemble et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magasin, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le lot 10 formant l'encoignure des rues Magasin et Aline. La propriété sera vendue sans évaluation d'après un plan fait par John F. Braun, architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé à l'Encan. Ces propriétés sont en bonne condition, bien situées et constamment louées. Pour personnes qui désireraient un emplacement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.

2° **Le cottage double en bois et magasin bien situés**, Nos 1020 et 1030 1/2 rue Magasine, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, cuisine, hangars, cours à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'îlet No 10, borné par les rues Magasine, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 octobre 1864, et annexé à un acte passé par devant Hugh Madden, ancien notaire, en cette ville, le 6 septembre 1864 sur lequel le dit lot mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue Magasine, sur 115 pieds de profondeur à la rue Général Taylor entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double lignes de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.

3° **La résidence-cottage en bois, propre et confortable**, et deux lots de terre No 1029 rue Magazine coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'îlet No 11, borné par les rues Magasine, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan sous le No 140, déposé dans le bureau de Jas. Graham ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 33 pieds 4 pouces de face à la rue Magasine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dedans des lignes de lots, et contient galerie de façade et 7 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. Le surplus du terrain est planté d'arbres à fruit et autres, fleurs et bosquets, et placé à emplacement pour des améliorations additionnelles. Etant dans un des plus beaux quartiers au-dessus du sixième district cette propriété peut servir comme résidence et emplacement d'affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocat; les polices d'assurance devant être transférées, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication, et faire le dépôt habituel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
18 mars—18 21 28—avril 4 11 18

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Élégante Résidence de famille avec de grands terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District, Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourée des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levie, Henri Rice, J. H. Keller et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B"

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891. Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

La résidence de famille de feu Augustus Rice.
1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 936 rue Camp, coin Foucher, dans l'îlet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon-parloir, avec arche et magnifique foyer, bon salon de réception immense, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, le premier de forme octogone, tout avec belles tapisseries; cuisine avec tous les accessoires domestiques modernes. Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, salle de bain avec lavabo stationnaire deux grandes chambres, mansarde, chambre à bain, etc., large escalier dans le centre, à chaque étage. Dix grands terrains 125 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée en pavage Rosetta, de 187 pieds, entre lignes parallèles décrits comme lot A sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, mont en terrace, avec fontaine. Arbrisseaux, fleurs, serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desséché par des tuyaux souterrains.

2° Quatre certains lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même îlet que la propriété premièrement décrite, et désignés par les lettres B. C. D. E sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, et mesurant comme suit: Lot B 35 pieds de face à la rue Chestnut, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce lot consistent en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne, ayant une capacité pour quatre chevaux; chambre à fourrage, quartier pour cocher, et, avec un peu de dépense, peut être convertie en résidence.

3° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, dans le même îlet, le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou en deux ans en gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie et de non-aliénation, 5 pour cent d'honoraires d'avocats et le transfert de la police d'assurance, et d'une caution de 10 pour cent sur le prix d'adjudication. Les taxes de 1891 à payer par les acquéreurs, et le vendeur avec taxe et en sus à la charge des encanteurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. O. Hart, notaire. Les titres d'Etat et de ville payables [illegible] 1891 seront assumées par les acquéreurs, 10 pour cent requis au moment de la vente.
15 mars—18 21 26—4 11 18 avril

PAR Wm I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement de choix pour bâtir avec bâtisses en bois à deux étages,

No 601 rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.

Terrains 42x120 pieds.

Dans l'affaire de

Marie Agnes Guiffria vs Catherine McWalters.

Pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mars 1891 et signé le 19 mars 1891, dossier No 32,168 dans l'affaire de Mary Agnes Guiffria vs Catherine McWalters, pour un partage, il sera vendu, à l'enchère publique:

No 601 RUE CARONDELET.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 246, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, lequel comprend tout le lot primitif No 6 et la partie supérieure du lot primitif No 7, et mesure ensemble 42 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois recouvert en ardoises à deux étages, avec 16 chambres convenable pour une cuisine, bâtisse dans le fond, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles, 10 pour cent comptant sera payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 25

Dans le Deuxième District.

Un délicieux cottage comme résidence, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, avec terrains 62x122 pieds, arbustes, arbres fruitiers, etc., à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près Gravier, il sera vendu:

Le joli, bien construit et confortable cottage en bois recouvert en ardoise, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, (la rue Tonti derrière). Deuxième District de cette ville, à un îlet et demi seulement plus haut que l'avenue Esplanade, ayant cinq chambres aussi des lieux d'aisance, etc., chambres pour laver et pour outils, citerne, etc., la maison a des galeries sur le côté et en bon état et peut être vu à n'importe quel moment. **Les Terrains** mesurent environ 62 pieds de face, sur une profondeur de 122 pieds, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et ont une grande variété de plantes et d'arbustes de valeur, des orangers portant des Oranges douces, des Poiriers, des Pêchers et des Pommiers, tous ces arbres sont jeunes et grandissent rapidement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garanties usuelles; 10 0/0 seront payés comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—22 29—avril 5 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CHARMANT COTTAGE
No 290 RUE HOWARD,

entre Calliope et Clio, avec trois terrains 76x125 pieds.

Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, rue Clio, entre Howard et Freret.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Freret, près Calliope, connue sous le nom de "Pickerie de Coton de Hemard," avec trois terrains.

Deux terrains de choix convenables pour y bâtir, coin des rues Calliope et Freret, 50x112 pieds.

—Dans l'affaire de—

Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et autres.

Vente en partage. A l'encan, paiement comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS. W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891 dossier No 31,859, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred Hemard et als, pour une vente en partage, à l'encan, il sera vendu:

PREMIER DISTRICT.

Quinze terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 359, borné par les rues Calliope, Clio, Howard et Freret, désignés par les Nos 4 à 15 tous inclusivement, Nos 24, 25 et 26 qui sont attenants et mesurant comme suit, à savoir:

TERRAINS RUE CLIO.

Les terrains Nos 4 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun 25 pieds et 4 lignes de façade rue Clio sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Clio et Freret.

BATISSES RUE FRERET.

Les terrains Nos 11, 12, 13 touchent aux terrains ci-dessus mentionnés à l'arrière et mesurant, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Freret, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une bâtisse en briques à deux étages, servant d'entrepôt ou anciennement étant établie une machine à comprimer le coton et servant de Pickerie de coton etc., et étant connu sous le nom de Pickerie Hemard.

Sur le terrain No 13 il y a une bâtisse en bois, ayant plusieurs chambres, citerne, etc.

Les terrains 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 25 pieds 4 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes; le terrain No 14 forme le coin des rues Calliope et Freret.

COTTAGE RUE HOWARD.

Les terrains Nos 24, 25 et 26 sont contigus les uns aux autres à l'arrière des terrains 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes. Le tout des mesures qui précèdent sont entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur les terrains 24, 25 et 26 consistent d'un joli cottage et demi en bois bien bâti et couvert en ardoises portant le numéro 290 rue Howard et un large corridor au centre, 6 grandes chambres bien aérées, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz partout; aussi une bâtisse à l'arrière avec 3 chambres, une grande écurie bien construite et remise, chambre à fourrage, etc., grande cour pavée et embellie, 2 citernes et hydrant, arbres fruitiers, etc., le tout dans un excellent état et valant $40 à $45 par mois, et peut être visité avec une permission des encanteurs.

DANS LE DEUXIÈME DISTRICT.

Deux terrains dans le Deuxième District de cette ville, étant les Nos 1 et 2 du carré No 81, borné par les rues Ste-Anne, Deuxième ou Rendon, Orléans et Lopez, mesurant, chacun, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 91 pieds 8 pouces et 7 lignes, sur une ligne de division entre les terrains 2 et 3, et 91 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Deuxième ou Rendon. Le terrain No 1 formant le coin des rues Ste-Anne et Deuxième ou Rendon, le tout mesure américaine.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en outre de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 mars—11 15 22 29—avril 5 11

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

Le contenu de la demeure Carey.

Peintures à l'huile, Miroirs, Piano, Rideaux de dentelle, Tapis, Rugs, Ornements, etc., à l'encan.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30,652.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet.—LUNDI, 30 mars 1891, à 10:30 A. M., sur les lieux, 353 rue St-Charles entre Erato et Thalia, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 12 mars 1891 et signé dans la susdite affaire, le 16 mars 1891, il sera vendu à l'encan:

Le contenu de la "demeure Carey", No 353 avenue St-Charles, comprenant en partie des meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, un piano, des miroirs, rideaux de dentelle, ornements. Le tout selon un inventaire.
15 mars—18 21 22 28 29 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Geo Rust vs B. F. Fenno,
No 11,932.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le VENDREDI, vingt-septième jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Vingt-six certificats numérotés de 58 à 83 inclusivement, représentant mille actions chacun du fonds capital du Brittle Silver Company de la Nouvelle-Orléans, Lne, portant le nom de B. F. Fenno, étant payés en plein et non accessibles et représentant en moyenne six mille options.

Valeur au pair des dites actions du capital, $10 chacune.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
[illegible] DU MARSHAL [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible]
Marshal des Etats-Unis [illegible]
16 mars—16 20 26 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE.

PROPRIÉTÉ
Dans le Garden District.

La Résidence Double à Deux Etages

Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance,

Rapportant un joli revenu.

Vente péremptoire à l'encan.

Succession de Veuve Jane Bogart.

No 31,887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891 et signé le 5 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après à savoir—

La résidence double à deux étages Nos 136 et 138 rue Quatrième, au coin sud-ouest de la rue Constance, décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 129, borné par les rues Quatrième, Washington Constance et Magasine. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "O." "P." sur un plan dressé par Edgar Pilié, le 22 janvier 1891, et mesurant, en mesure américaine, 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond, 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 128 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau ou portion de terre est composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, les deux lots figurant sur un plan de B. F. Nichols, daté le 8 avril 1848, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en bois à deux étages désignée par les numéros de rues 136 et 138 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an sur baux et loyers.

Conditions de la vente—Comptant, ou sur termes de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en coupons égaux payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantis par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les conditions et clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets en principal, intérêt, frais d'avocat et autres frais.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, sur et au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros Esq. notaire.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

A l'encan.

Dans l'affaire de Levêque et Jourdan vs. leurs créanciers.

No 25,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 2 avril 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, il sera vendu à l'encan—

Toutes les réclamations, comptes ouverts, billets, etc, dûs et devant à et appartenant à la raison insolvable de Levêque et Jourdan, d'après un inventaire enregistré.
Conditions de la vente—Comptant.
21 mars—21 28—avr 1 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 113 et 113 1/2, rue Gaiennie, entre Camp et Magasine.

A l'encan.

Succession de H. A. Bourgeois.

No 31,892—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 20 mars 1891, il sera vendu à l'encan:

La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1/2 rue Gaiennie entre Camp et Magazine; le terrain mesure 36 pieds de face, sur une profondeur de 60 pieds au pied français. La propriété se trouve dans un voisinage bien bâti avec communications faciles aux affaires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an au vendeur et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuite pour le paiement des billets ou le montant d'iceux, assurance et transfert de la police au porteur des billets et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1891 et fera un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur la rue Poydras.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31 531—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tout's les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Howard [anciennement Girod] Lafayette [anciennement Hevia] et Liberté [anciennement St-Paul] désigné comme lot No 3 de l'îlet No 22, le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE VERS LE FLEUVE,

Faisant face au grand débarcadère, rues Water et Tchoupitoulas entre Soraparu et Première.

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Soraparu et Première, désigné par la lettre B et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté attenant au lot "C" du côté de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre côté attenant au lot "A" le plus près de la rue Soraparu, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste du prix de la vente à un et deux ans de crédit en parties égales garanties par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur assumera en outre du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891 et devant déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
3 mars—3 14 21 28—avril 4

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE DE SYNDIC.

Diamants, montres d'or et d'argent, chaînes d'or, épingles, bracelets, boucles d'oreilles et broches, pendules, argenterie et une variété de bijouterie élégante.

Dans l'affaire de

E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 31,673.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon F. A. Monroe, juge de la cour ci-dessus mentionnée, signé et daté le 17 mars 1891, je procéderai, MARDI, 31 mars 1891, commençant à 11 heures A. M., à la vente à l'encan au gré des acquéreurs, au local No 101 rue Canal.

Le contenu entier de bijouterie, diamants, montres, pendules, coffre-fort en fer, installations, etc. Tout par le dit insolvable, le tout d'après un inventaire enregistré.

Avec—Le droit d'occuper le [illegible] du rez-de-chaussée du dit local. No 101 rue Canal, jusqu'au 30 septembre 1891.
Conditions—Comptant sur les lieux.
[illegible]

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RÉSIDENCE AVENUE DE L'ESPLANADE,

—ENTRE LES—

Rues Royale et Chartres.

Succession de Mme J. A. Chalaron.

No 30,924—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **La splendide résidence en briques** à trois étages No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 155.

Le lot de terre mesure 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, cabinets, lieux d'aisance et chambres à bain au second et troisième étages, toutes hautes et spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.

2° Un certain lot de terre adjacent et situé dans le même district, et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée en profession elle.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour la forclusion de l'hypothèque, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq. notaire public aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 29—avril 4 11 18 25

Succession de Mme Mary J. Palmer.

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par à un plan pardevant Jules Mossy ancien notaire, dans l'îlet borné par les rues Remparts Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Curley.

No 31 781.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, Division E daté le 26 février 1891, et rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage-résidence double en bois, Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Erato et Calliope, ayant quatre chambres et cuisine, etc.

Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large s'ouvrant sur la rue Erato en commun avec celle-ci et les lots adjacents. La propriété est à proximité du centre des affaires, des marchés, des écoles et de plusieurs lignes de chemins de fer urbains et est recommandée à ceux qui ont un petit capital à placer.

—AUSSI—

A 10 heures A. M. sur les lieux ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les meubles qui y sont contenus.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant sur le prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. Whar on Collens Esq. notaire public aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de construction, etc.

C. L. Levasseur vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,422.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—JEUDI, 26 mars 1891, aux lieux et heures ci-dessous indiqués, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1891, dans la susdite affaire.

1° A 10 heures A. M., au coin des rues Dumaine et Prieur—Un lot de bois de construction.

2° A 10 heures 30 A. M., au coin Dumaine et Dauphine—Un lot de bois de charpente neuf, et des dalles (flag stones).

3° A 0 heures 45 A. M., au No 222 de la rue Dauphine, un lot de dalles et 3 escaliers de granit.

4° A 11 heures A. M., au No 243 de la rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, un lot de vieux bois de charpente.

5° A 11 heures 15 A. M., au No 239 de la rue Bourbon un lot de bois de charpente.

6° A 11 heures 30 A. M., rue d'Esplanade entre Marigny et Colombus, un lot de bois de charpente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14 15 18 21 26

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété Rémunérative.

Résidences Doubles à Deux Etages Nos 65 et 67 rue Derbigny, et 204 rue Conti près Derbigny.

Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.

No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La résidence en bois, double, à deux étages** et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée de côté au No 65, une grande cour de côté au No 67, chacune bien pavée et se louant à raison de $28 par mois. Le lot est décrit comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, désigné par le No 219, désigné par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné de Edgar Pilié, d'après lequel le dit lot mesure 30 pieds de face américaine, 30 pieds de face à la rue Derbigny 27 pieds sur une première profondeur sur la ligne de la rue Conti, de là 4 pieds 8 pouces sur la ligne courant vers la rue Bienville, de là 27 pieds à une ligne à l'arrière, lequel mesure 45 pieds 4 pouces, et 54 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Bienville.

2° **Le cottage No 204 rue Conti**, contenant 2 chambres, hangars et grande cour de devant, et décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet 219, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1890, et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890, dans la succession de la susdite succession, le dit lot "A" mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds deux pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Loyer $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, et portant 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25.

Propriété centrale de choix, Nos 228, 228 1-2 et 230 rue Magasine, entre les rues Delord et St-Joseph.

Succession de Bernard Flynn.

No—, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1891 et rendu dans la susdite succession.

La bâtisse en briques substantielle, à un étage, contenant une étendue, Nos 228, 229 1/2 et 230 rue Magasine, avec grand hangar, devant, et contenant en tout 6 chambres dans la bâtisse principale et 6 chambres dans une bâtisse à deux étages détachée à l'arrière, citernes vastes hangars, cours pavées, 3 privés à chaque corps de logis.

[illegible] le dit No 1 dans l'îlet borné par les rues Magasine, Foucher, Delord et St-Joseph, d'après un plan par J. Pilié daté du 26 mai 1833, déposé dans les archives de Félix de Armas, Esq., ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 59 pieds de face à la rue Magasine, sur 119 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. [illegible]

Conditions—[illegible]

L'OM[illegible]

—Placés, s'il [illegible]

Le conducteur [illegible] celles", un vieux, station, égrène, d'[illegible] chapelet des [illegible] d'arborer le "C[illegible] et l'omnibus [illegible] long du [illegible] hauteur du [illegible]

Six heures du [illegible] février, le grand [illegible] chê" que [illegible] clientes de la [illegible] boulevard Péreire [illegible] liers et du quarti[illegible] quatorze places d'[illegible] ou demoiselles, [illegible] et de petits [illegible] des polisses et ne [illegible] voir sous des [illegible] plumes que des [illegible] mansions.

[illegible]

FEUILL[illegible]

EN DÉT[illegible]

JULES M[illegible]

DEUXIÈME [illegible]

ROSE DU [illegible]